

LA CHARTE DU RANDONNEUR



1 / Respect de l'environnement

Préservation de la nature : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

Gestion des déchets : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

Passage sur les chemins : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

Patrimoine bâti : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



3 / Sécurité et civisme

Préparation de la randonnée : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

Respect des autres usagers : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

Chiens en laisse : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur loopi.fr



Office de Tourisme Rochefort Océan
Tél. +33 5 46 99 08 60 - contact@rochefort-ocean.fr
www.rochefort-ocean.com

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17



BEAUGEAY

CIRCUIT BOURG ET MARAIS



Création : CARO. Tous droits réservés. Création Graphique : Olivier Chérrin. ©IGN 2026 - Plan IGN - Autorisation N° 222607

© Simon David





1h40



6,5 km



© Simon David

À la rencontre de la faune et de la flore à travers les marais et les canaux du parcours. Un territoire propice à la nidification et aux séjours pour les oiseaux migrants.

Vous aurez peut-être la chance de les observer à la bonne saison !

PAS-À-PAS :

1

Au terre-plein herbeux, partir par la rue du Petit Village jusqu'à la ligne haute-tension. Tourner à gauche dans un chemin le long de la Taillée de la Salle, sur 1,5 km environ.

Au bout du chemin, traverser avec prudence et suivre à gauche la D238.

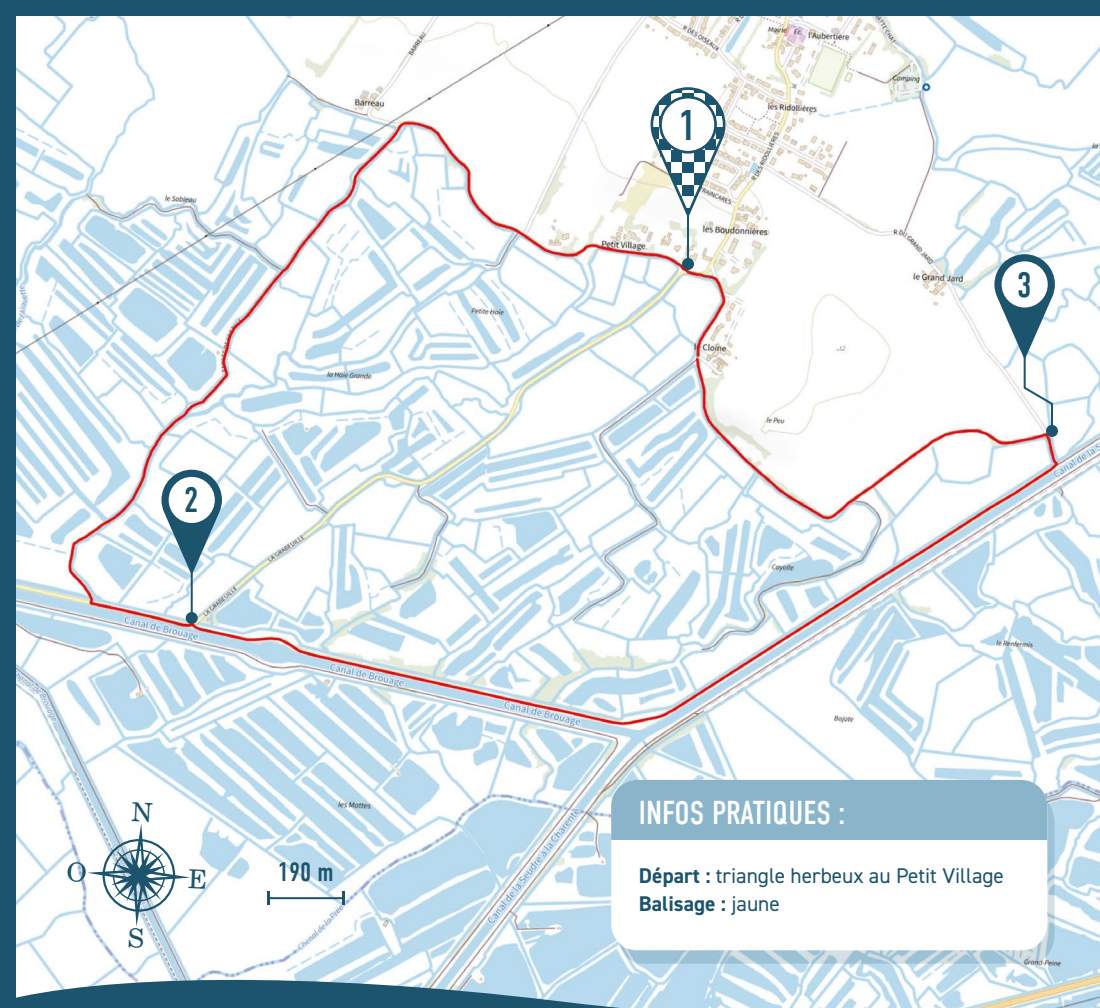
2

Dans le virage, prendre à droite le chemin arboré et continuer le long de ce canal, puis du canal de Charente-Seudre.

Au bout, tourner à gauche sur la première petite route.

3

Virer immédiatement à gauche sur le chemin blanc puis rejoindre le point de départ par la rue du Cloine.



INFOS PRATIQUES :

Départ : triangle herbeux au Petit Village

Balisage : jaune



Marais de Brouage : Zone labellisée Natura 2000, c'est une mosaïque fine de prairies humides imbriquées dans un réseau de canaux et fossés en eau très dense, surlignés de roselières. Il constitue l'une des plus riches et des plus emblématiques zones humides du territoire français. Sa biodiversité est exceptionnelle.



Canal de Charente-Seudre : Corridor écologique majeur, il est l'artère principale du Marais de Brouage et relie la Charente à la Seudre, permettant d'alimenter en eau douce tous les marais qu'il traverse. Mis en service en 1862, il parcourt 27 km. Non navigable depuis 1926, il appartient au Domaine Public Fluvial.



Héron bihoreau : Le plus trapu des hérons, c'est un oiseau migrateur arrivant dans le marais en avril. En période de reproduction, il fréquente le bord des eaux douces, particulièrement les endroits où est installée une végétation riveraine et dense.

